

Le Conseil National des Entreprises de Coiffure

— votre organisation patronale —

STEP BY STEP
Collection Emergence

**Soyez accompagné
dans vos démarches**

**Développez-vous
en toute sérénité**

Coiffure : Pascal Thenard
Maquillage : Nina-M
Stylisme : Rosy D
Modèle : Anaïs Berghmans
Photographe : Dony Jégou

CNEC LE CONSEIL NATIONAL
DES ENTREPRISES DE COIFFURE
— VOTRE ORGANISATION PATRONALE —

Mesdames, Messieurs, chères consœurs, chers confrères,

Le **Conseil National des Entreprises de la Coiffure**, organisation patronale de la branche coiffure, **accompagne, conseille et défend depuis plus de 25 ans**, toutes les entreprises de la branche dans leurs préoccupations économiques et sociales quotidiennes.

A la question que vous vous êtes probablement déjà posée

« pourquoi adhérer à une organisation patronale ? »,
nous avons voulu y répondre de la manière la plus claire et informative possible **via ce guide conçu en 7 thématiques d'entreprise** qui vous aideront à mieux nous connaître pour nous rejoindre au sein de notre grande famille.

Anticiper, informer, agir pour vous...

En ces temps difficiles, avec des **problématiques d'emplois, de salaires et charges, de règlements et de lourdeurs administratives**, plus que jamais **il faut que vous soyez informé, conseillé, accompagné, voire défendu.**

Aussi, de la **formation aux accords conventionnels**, de la **protection santé à la prévoyance**, du **juridique aux assurances**

professionnelles, toutes ces problématiques nous les connaissons bien. Comme vous, nous y sommes confrontés tous les jours car comme vous, nous sommes des chefs d'entreprise au **service des chefs d'entreprise que vous êtes.**

C'est là notre mission. Nous sommes là pour **négoier et défendre vos intérêts**, et l'intérêt général de la profession, **pour porter votre parole**, quelle que soit la taille et la typologie de votre entreprise. Plus que jamais le CNEC est **à l'écoute de vos remarques et suggestions** qui seront portées et défendues auprès de toutes les instances et commissions nationales ; car nous sommes là pour **vous représenter**, être **force de proposition** sans arrières pensées politiques ou intérêts personnels.

Le CNEC, votre organisation patronale, est avant tout au service de ses adhérents et de notre métier commun, et c'est sa seule raison d'être.

Alors, si vous êtes concerné par votre avenir et celui de votre profession, ne restez pas isolé, adhérez au CNEC.

Ce guide info est fait pour vous et il vous aidera à prendre la bonne décision.

**Que vous soyez salon franchisé
ou indépendant avec ou sans salarié,
rejoignez-nous !**



Une organisation patronale, c'est quoi ?

Le CNEC est une organisation patronale constituée de chefs d'entreprise qui, comme vous, sont confrontés aux mêmes exigences de gestion et d'organisation quotidienne de leur entreprise.

Aussi, le rôle du **Conseil National des Entreprises de Coiffure** est de **défendre vos intérêts** quelles que soient la taille et la typologie de votre entreprise. Membre actif des différentes commissions nationales depuis plus de vingt ans, le CNEC siège auprès de différentes instances majeures :

- ➔ **Formation et emploi**
- ➔ **Convention Collective et accords collectifs**
- ➔ **Prévoyance et régime des frais de santé de la branche**

Le CNEC est fortement présent sur le territoire avec 6 antennes régionales et son siège à Paris :

- CNEC Auvergne-Rhône-Alpes**
- CNEC Provence-Alpes-Côte d'Azur**
- CNEC Bourgogne-Franche-Comté**
- CNEC Grand-Est**
- CNEC Réunion**
- CNEC Antilles**

Coordonnées en dernière page.

Pour quoi faire ?

Le CNEC est là pour vous informer, vous accompagner, vous conseiller, vous défendre et faire entendre haut et fort votre voix dans toutes les instances professionnelles, nationales, gouvernementales.

Souvent isolé, vous êtes confronté à toute sorte de questions cruciales dans l'exercice de votre activité :

réglementations en constante évolution, manque de personnel, formation, fiscalité, salaires... Questions et problématiques pour lesquelles vous n'avez pas forcément la solution.

Économisez de l'argent en étant :

- ➔ **Informé**
- ➔ **Accompagné**
- ➔ **Conseillé**

Quel lien entre une organisation patronale et votre entreprise de coiffure ?

Défendre vos intérêts, être force de négociation au plan national sur les questions essentielles d'emploi, de salaire, de formation, de réglementation, **être vigilant et force de proposition** dans toutes les réformes possibles.

Mais plus concrètement ?

Tous les jours, votre entreprise est confrontée à un ensemble de problématiques. Le Conseil National des Entreprises de Coiffure est là pour vous aider et vous accompagner dans tous les domaines qui concernent votre activité :





THÉMATIQUE

Réglementation

Compris dans l'adhésion

« Avec le CNEC, comment je peux éviter les sanctions financières pour non respect des obligations légales ? »

« C'est simple, en adhérant au CNEC vous bénéficierez de dispositifs essentiels compris dans l'adhésion qui vous permettront d'éviter d'éventuelles sanctions »

Les principales causes de sanctions sont :

- ➔ L'absence d'affichage obligatoire
- ➔ L'absence du DUER
- ➔ L'installation électrique non conforme
- ➔ Le problème de trésorerie pour licenciement pour inaptitude suite à une maladie professionnelle
- ➔ La non déclaration des droits SACEM
- ➔ Le non respect des règles sanitaires

Des documents pour répondre à vos obligations légales et protéger votre entreprise et vos salariés !

- ➔ **Le Document Unique d'Evaluation des Risques** via l'application G2P qui vous en donne l'accès en un clic (licence d'une valeur de 50€ offerte aux adhérents).*
Ce document répond à l'obligation légale annuelle pour les employeurs d'au moins 1 salarié
- ➔ **Les affichages obligatoires**
Les documents tels que l'affichage obligatoire, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR), les troubles musculo-squelettiques (TMS) et la convention collective **sont offerts à chaque adhérent.***

*Adhésion premium

Newsletter

De plus, les **réglementations changent en permanence** et pour cela le CNEC envoie régulièrement une **newsletter d'information** avec les mises à jour indispensables à votre activité. **Abonnez-vous, c'est gratuit.**





THÉMATIQUE

Santé

Négocié
pour vous
régulièrement



Dans le domaine de la santé, votre entreprise bénéficie-t-elle de la solution la plus adaptée ?



OUI, avec Coiffure Vitalité, la solution frais de santé de la branche coiffure. En effet, le CNEC veille à m'apporter les meilleures solutions santé, aux tarifs les plus attractifs pour moi et mes salariés



Le régime santé de
la branche coiffure

Depuis plus de 20 ans, les professionnels de la Coiffure font confiance à Coiffure Vitalité pour la couverture de leurs salariés.

Coiffure Vitalité, offre de santé de la branche coiffure, est composée d'un **régime de base conventionnel obligatoire** pour les salariés et leurs enfants et d'un **régime optionnel**.

Nos coûts sont maîtrisés grâce à une importante **mutualisation et conformement aux obligations** de notre Convention Collective.

➔ **Régime «Base conventionnelle»** : coût pour le salarié (enfants à charge inclus ou non), participation patronale déduite : **18,60€/mois**

➔ **Régime optionnel** composé de 3 niveaux au choix (facultatif) pour les salariés qui souhaitent améliorer leur niveau de remboursement, tarifs mensuels) :

➔ **Option 1 : 8,91€** par adulte et **5,48€** par enfant**

➔ **Option 2 : 15,43€** par adulte et **9,60€** par enfant**

➔ **Option 3 : 26,40€** par adulte et **16,80€** par enfant**

** Gratuité à partir du 3^e enfant

Coiffure Vitalité mène des actions de prévention et notamment dans la prévention du cancer du sein grâce à son engagement dans l'opération Boucles Roses, depuis maintenant plus de 4 ans.

➔ Un fonds social :

en cas de difficultés financières exceptionnelles, il est possible de faire appel au fonds de solidarité de la branche coiffure pour l'ensemble des salariés, retraités, et anciens salariés adhérents au régime complémentaire santé auprès de l'une des mutuelles co-assureurs du dispositif Coiffure Vitalité.



Hospitalisation, optique, soins courants, dentaires...

Retrouvez toutes les garanties en flashant le QR Code ou sur coiffurevitalite.fr



Coiffure Vitalité est un régime frais de santé attractif, qui a déjà séduit plus de 20 000 entreprises de la coiffure. Rejoignez-nous !
Rendez-vous sur le site coiffurevitalite.fr pour trouver votre mutuelle de proximité



THÉMATIQUE

Prévoyance

Négocié pour vous régulièrement

Et en termes de prévoyance aussi ?

OUI, tout à fait ! La gestion du régime conventionnel de prévoyance est confiée à AG2R LA MONDIALE, toutefois, le CNEC veille à son bon équilibre dans le but de nous apporter la meilleure protection sociale, au meilleur tarif, pour nous et nos salariés



La prévoyance **complète les indemnités versées par la sécurité sociale** et compense la **perte de revenus** résultant de l'incapacité à travailler des salariés.

En cas de décès, un capital est versé aux familles.

Les risques couverts par votre prévoyance sont :

- ➔ **Décès**
- ➔ **Incapacité temporaire de travail**
- ➔ **Incapacité Permanente Professionnelle (IPP)**
- ➔ **Invalidité**
- ➔ **Rente éducation**
- ➔ **Rente de conjoint** (uniquement pour les salariés non cadres)

Taux de cotisation Non cadre : 1,32% TA + TB

(dans le cadre de sa quote-part, le salarié finance seul la garantie incapacité de travail)

Taux de cotisation Cadre : 1,50% TA.

Le CNEC et AG2R LA MONDIALE mettent à votre disposition **un guide de gestion** qui comprend l'ensemble des procédures ainsi que les liens pour trouver les imprimés administratifs à remplir en cas de demande de prestations.

Retrouvez le guide de gestion en flashant le QR Code



La mission d'un régime conventionnel c'est aussi la **prévention des maladies professionnelles** car elles représentent la **moitié des maladies reconnues chez les coiffeurs**. Il faut aussi favoriser le bien-être des salariés, leur **nutrition**, leur **santé physique et mentale**.

Dans ce cadre, **réalisez un bilan de santé et bénéficiez de séances de coaching santé offertes par le Pôle coiffure d'AG2R LA MONDIALE.**





“ Vous dépendez de la Branche Coiffure ? ”

Avec AÉSIO mutuelle, vos salariés bénéficient d'une offre santé labellisée :

- ▶ **Une protection sociale de proximité, complète** (une base et 3 options) et conforme au 100 % santé, à tarif maîtrisé.
- ▶ **De nombreux services inclus dans votre contrat collectif :**
 - Espace adhérent accessible à tout moment,
 - Consultation médicale à distance,
 - Aides individuelles grâce au fonds social de la branche, pour les salariés en difficulté financière.



Compris dans l'adhésion



Le CNEC défend-t-il vraiment mes intérêts ?



OUI, car il est une véritable force de négociation au plan national sur les questions essentielles d'emploi, de salaires, de formation, de réglementation...

Le CNEC **défend toute la profession** dans les négociations collectives, le dialogue social, les accords de branche, les textes réglementaires...
Il vous représente auprès des chambres de commerce, des chambres des métiers, des Urssaf et caisses d'assurance maladie, vieillesse, retraite, chômage.

Il négocie pour vous :

- ➔ Les accords collectifs et de branche
- ➔ Le salaire minimum conventionnel
- ➔ Les budgets formation professionnelle
- ➔ Tout dispositif d'aide aux entreprises

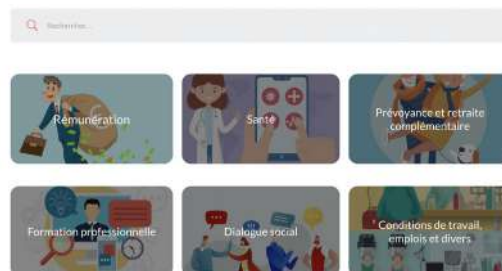
Le CNEC a fortement pesé auprès du gouvernement, pour les aides accordés à la branche coiffure lors de la crise Covid.

La mise à disposition de la **Convention Collective** pour tous les salariés est obligatoire. Avec le CNEC, vous pouvez y accéder en ligne.*



Vous bénéficierez également des mises à jour au travers des avenants.

Pour vous faciliter sa lecture, le CNEC a mis en place un moteur de recherche performant et dissocié par thématique.



*Adhésion premium ou gratuitement les 2 premiers mois.



THÉMATIQUE

Juridique & fiscal

Compris dans l'adhésion

En cas de litiges, le CNEC m'accompagne-t-il ?

OUI, bien sûr, avec un avocat conseil et une assistance juridique sociale et fiscale gratuite et accessible 5 jours sur 7*

En effet, le CNEC met à votre disposition un **avocat conseil** et une **hotline accessible 5 jours sur 7** d'assistance juridique qui répond aux questions que vous vous posez. Il vous informe sur **vos droits et obligations** et vous apporte une **aide** et des solutions à vos problèmes.

Quels sont les litiges ou domaines d'intervention les plus fréquents ?

- ➔ **Droit du travail** : conflit individuel avec un salarié
- ➔ **Protection sociale** : litige avec l'URSSAF, l'Assurance Maladie, le Pôle emploi, la Médecine du Travail, l'Inspection du Travail
- ➔ **Droit administratif** : contestation d'un acte administratif, autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux...) et d'expropriation
- ➔ **Droit pénal** : infractions économiques, financières, aux règles environnementales
- ➔ **Immeubles** : achat, vente, bail, voisinage, copropriété,
- ➔ **Biens et services** : achat, vente, travaux, détention de biens mobiliers. Toute autre prestation de services concernant votre activité

Le CNEC met à votre disposition un ensemble de fiches juridiques pour vous aider dans toutes vos démarches et obligations, elles sont disponibles dans notre docuthèque.

L'entretien professionnel obligatoire

- Tous les deux ans, afin de faire le point sur ses perspectives d'évolution professionnelle
- Tous les six ans, pour un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié
- l'entretien professionnel qui doit être réalisé à l'issue des périodes de suspension du contrat de travail

La médecine du travail

- Tous les salariés doivent bénéficier d'une visite **d'information et de prévention** dans un **délai de 3 mois** à partir de sa prise de fonction effective. À l'issue de la visite d'information et de prévention, une **attestation de suivi** est remise au salarié.

Le médiateur de la consommation

En tant que professionnel, vous avez **l'obligation de garantir** à votre clientèle un **recours effectif** à un dispositif de médiation en vue d'une tentative de **résolution amiable** d'un éventuel litige. Deux obligations essentielles résultent de ce dispositif légal :

- **Vous devez permettre** l'accès à un dispositif de médiation à **tout consommateur**, en désignant un médiateur de la consommation référencé
- **Vous devez mentionner** de manière visible et lisible le **nom et les coordonnées** du médiateur de la consommation dont vous relevez

Le travail et l'ouverture du dimanche

- Pour le **repos hebdomadaire** il est interdit de faire travailler plus de 6 jours par semaine un même salarié (35 heures consécutives de repos par semaine)
- Dans l'intérêt des salariés, il doit être donné le dimanche (de 0 h à 24 h)

Ces deux principes, connaissent des **adaptations** et des **particularismes** légaux liés à certains secteurs d'activités spécifiques ou aux dispositions spécifiques.

*Adhésion premium

**Rendez-vous
avec le futur.**

NOUVEAU EN SALON

INOA

**L'expérience luxueuse de la coloration professionnelle.
Activée par l'huile. Sans ammoniaque. Formule végétane¹.**

Couleur éclatante. +48% de brillance². Confort optimal du cuir chevelu.

L'ORÉAL
PROFESSIONNEL
PARIS

Prenez rendez-vous dans votre salon.

¹ Aucun ingrédient ou produit dérivé d'origine animale. ² Test instrumental, vs avant coloration. L'OREAL SA au capital de 111 534 349 Euros -
Siège social : 14, rue Royale 75008 Paris - RCS Paris 632 012 100. Droits des visuels acquis du 1^{er} Janvier 2023 au 1^{er} Juillet 2024. Au-delà de cette date, ces visuels
ne doivent plus être utilisés sous peine d'engager votre responsabilité en cas de poursuite par le(s) mannequin(s) et le(s) photographe(s) concernés.



THÉMATIQUE

Assurance

Négocié pour vous régulièrement

Que propose le CNEC pour ma protection ?

Le CNEC négocie au mieux des contrats d'assurances professionnelles pour protéger l'ensemble de votre activité

Forts du retour de nos adhérents, nous avons constaté que nombre de salons de coiffure sont **mal assurés, pas assurés** ou **triplement assurés**. Soucieux de vos contrats d'assurances, le CNEC a développé en partenariat avec MGA, une gamme complète de contrats adaptés à votre profession.

➔ Depuis 2017, le CNEC, en partenariat avec MGA, propose par exemple une assurance pour faire face à une charge financière qui peut mettre en péril votre activité ou obliger à décaisser une trésorerie importante, voire à prendre un crédit.

Assurance « Indemnités de licenciements suite à inaptitude pour maladie professionnelle et accident de travail » réservée aux adhérents du CNEC

➔ Au cours de sa vie professionnelle, un salarié de salon de coiffure peut être exposé à certaines pathologies comme l'allergie, un problème de canal carpien ou de la coiffe de l'épaule. Ses arrêts maladie successifs peuvent conduire à la reconnaissance d'une maladie professionnelle par la CPAM et à une mise en inaptitude par la Médecine du Travail.

➔ Sans reclassement possible dans la société, le salarié devra être licencié et l'entreprise devra payer une indemnité doublée du fait de la maladie professionnelle.

➔ Il en sera de même lors d'un accident de travail qui peut survenir tant sur le lieu où il exerce que lors de ses trajets domicile-travail.

➔ Le préavis reste intégralement à la charge de l'employeur.

➔ Cette indemnité sera versée lors du paiement du solde de tout compte.

Deux plafonds de garanties au choix qui couvrent les coûts de cette indemnité :

15 000 € ou 25 000 €

Nous vous proposons une solution simple pour couvrir cette dépense lourde et exceptionnelle.

- ➔ **Prise en charge de la TOTALITE** de l'indemnité au premier euro (indemnité de licenciement + doublement lié à l'inaptitude) avec deux plafonds selon l'option choisie : 15 000 € ou 25 000 €
- ➔ **Aucun délai de carence** (la pathologie doit être ultérieure à la garantie)
- ➔ **Aucun reste à charge** sur l'indemnité exceptionnelle correspondant à la maladie (dans la limite du plafond)
- ➔ Couverture suite à **maladie professionnelle** et **accident de travail** (y compris trajet domicile-travail)
- ➔ **Prise en charge du préavis de licenciement** jusqu'à 1 500 € selon l'option choisie
- ➔ **Paiement sous 30 jours** à réception du dossier complet
- ➔ **Volet social** : paiement d'un **capital de 3 000 €** aux ayants-droits du salarié suite à décès

Garanties	Option 1	Option 2	Option 3
Indemnités spéciales de licenciement	Jusqu'à 16 000€ par sinistre, dans la limite de 1 000 000€ par année d'assurance	Jusqu'à 25 000€ par sinistre, dans la limite de 2 000 000€ par année d'assurance	Jusqu'à 26 000€ par sinistre, dans la limite de 2 000 000€ par année d'assurance
Décès suite à un accident du travail.	Capital forfaitaire de 3 000€	Capital forfaitaire de 3 000€	Capital forfaitaire de 3 000€
Indemnité compensatrice			Jusqu'à 1 500€
Nombre de salariés en CDI	Option 1 Cotisation annuelle TTC	Option 2 Cotisation annuelle TTC	Option 3 Cotisation annuelle TTC
1 à 2	170€	220€	280€
3 à 4	300€	450€	500€
5 à 7	500€	720€	830€
8 à 99	67€ par salarié	72€ par salarié	77€ par salarié
100 et +	Sur accord spécifique de l'assureur		

Contact : 01 84 25 01 37

Etes-vous bien assuré ?

Faites réaliser gratuitement un audit de vos assurances

Pour être sûr de payer le **juste prix**, de ne pas être confronté à des **hausses tarifaires**, de ne pas être **mal assuré** ou **sur-assuré**.

Votre salon :

- | | Oui | Non | Je ne sais pas |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| - Incendie (capital correspondant à votre mobilier, vos aménagements et votre stock) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Dégâts des eaux (capital correspondant à votre mobilier, vos aménagements et votre stock) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Perte d'exploitation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Perte de la valeur vénale (perte de la valeur du fonds de commerce) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Bris de glaces (vitrine et intérieur) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Bris d'enseigne | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Vol en caisse | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Bris de matériels | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Valeur à neuf de remplacement | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Vandalisme des locaux en illimité | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Garantie « intérim » pour le remplacement du manager | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Garantie du box de gérant se trouvant à moins de 2 km du salon | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Responsabilité civile professionnelle (conséquences d'une erreur dans votre prestation) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Protection juridique (prise en charge des frais de procédure) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Votre personnel :

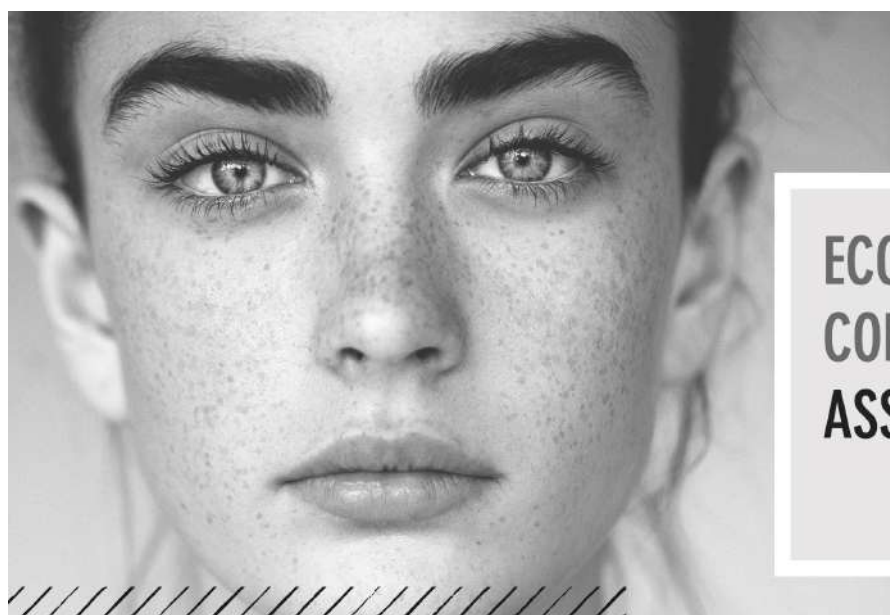
- | | Oui | Non | Je ne sais pas |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| - Avez-vous pensé à couvrir les indemnités de licenciement pour votre salarié pour inaptitude suite à maladie professionnelle ou accident de travail ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Pour votre manager et en sus de sa prévoyance, avez-vous un capital versé suite à une invalidité accidentelle ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Votre protection personnelle en tant que dirigeant

- | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| - Vos mains sont-elles assurées ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Pour votre retraite, avez-vous un contrat spécifique pour capitaliser ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Prenez contact :

Gregor Marchal 06 87 37 14 02
gregor.marchal@mga-assurances.fr
mga-assurances.fr
MGA Assurances, 33 rue de Naples 75008 Paris



MGA 
YOU TRUST · WE CARE

**ECOUTER,
CONSEILLER,
ASSURER**



**Négocié
pour vous
régulièrement**

Comment le CNEC peut-il m'aider pour les problèmes d'emploi ?

Nous sommes à vos côtés pour vous accompagner dans toutes ces problématiques en vous aidant dans vos démarches

Pour faciliter vos démarches, le CNEC met à votre disposition dans la docuthèque :

- ➔ Contrats d'embauche et avenants adaptés
- ➔ Procédures de fin de contrat : rupture conventionnelle, abandon de poste, licenciement pour inaptitude, pour motif personnel
- ➔ Démission
- ➔ Grille des salaires

Difficultés de recrutement ?

Pour pallier vos difficultés de recrutement, le CNEC s'est allié à **JOB-COIFFURE**, spécialiste des sites d'emploi de la profession, avec la mise en place d'un service performant et moderne, **gratuit pour ses adhérents**, comportant des milliers d'annonces mis à jour quotidiennement.

Économisez de l'argent en adhérant au CNEC (cnc.asso.fr/adhesion) et bénéficiez de 20 annonces de recrutement offertes !

Retrouvez l'avenant 45 complet



Le CNEC, membre de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation **négocie et défend** au plan national pour toute la profession **le minimum conventionnel**.

Vous n'êtes pas sans savoir que les minimums salariaux imposés par la branche, émanent d'une négociation collective entre les organisations patronales et salariales.

Nouvel accord en attente d'extension

L'avenant n°45 du 26 octobre 2022 sur les rémunérations minimales

Classification	Salaire minimal pour 151,67 h
Niveau 1 - échelon 1 Coiffeur(se) débutant(e)	1 720 €
Niveau 1 - échelon 2 Coiffeur(se)	1 728 €
Niveau 1 - échelon 3 Coiffeur(se) confirmé(e)	1 738 €
Niveau 2 - échelon 1 Coiffeur(se) qualifié(e) ou Technicien(ne)	1 746 € 1 761 €
Niveau 2 - échelon 2 Coiffeur(se) hautement qualifié(e) ou Technicien(ne) qualifié(e)	1 830 €
Niveau 2 - échelon 3 Coiffeur(se) très hautement qualifié(e) ou Assistant(e) manager ou Technicien(ne) hautement qualifié(e)	1 935 €
Niveau 3 - échelon 1 Manager	2 055 €
Niveau 3 - échelon 2 Manager confirmé(e) ou Animateur(trice) de réseau	2 470 € 2 940 €
Niveau 3 - échelon 3 Manager hautement qualifié(e) ou Animateur(trice) de réseau confirmé(e)	3 080 € 3 170 €



THÉMATIQUE

Formation

Négocié
pour vous
régulièrement

Et pour ma formation et celle de mes salariés ?

Bien sûr, car quelque soit le type et le niveau de formation, le CNEC veille à une bonne prise en charge

Le CNEC, organisation patronale représentative est membre de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. **Il négocie les montants de prise en charge** des formations professionnelles de la branche.

Un plan de formation regroupe l'ensemble des actions de formation, de bilan de compétences, de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), laissées à l'initiative de l'employeur.

Retrouvez les critères de prise en charge sur le site du CNEC



Nouveau

Cette année la négociation dans le cadre de la commission paritaire « **Formation et emploi** » dont le CNEC est membre, **a permis d'augmenter de deux jours la formation des collaborateurs passant de 3 à 5 jours.**

Plafond annuel de formation par entreprise :

- Entreprise de 1 à 2 salariés :
70 heures x 30€ = 2 100 € par an/entreprise
- Entreprise de 3 à 6 salariés :
210 heures x 30€ = 6 300 € par an/entreprise
- Entreprise de 7 à 10 salariés :
350 heures x 30€ = 10 500 € par an/entreprise
- Entreprise + de 11 salariés : 35 heures de formation par an/salarié à un coût horaire de 30 €/heure

L'aide à l'embauche des alternants

Une aide exceptionnelle est instaurée pour toutes les entreprises qui concluent un contrat en alternance **entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.**

Le texte prévoit deux possibilités d'obtention d'une aide par les employeurs des salariés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

- **Pour les contrats d'apprentissage éligibles à l'aide unique** déjà prévue par le code du travail, les employeurs concernés continuent à solliciter cette aide selon les mêmes modalités qu'auparavant. Son montant est désormais fixé à **6 000 €, au titre de la première année du contrat.**
- **Pour les autres contrats d'apprentissage, et sous conditions, pour les contrats de professionnalisation conclus avec des jeunes de moins de 30 ans,** le décret prévoit également une aide exceptionnelle de **6 000 € maximum.**

Attention : ces deux aides ne se cumulent pas.

Ce dispositif d'aide répond à trois objectifs :

- **Susciter l'engagement** des entreprises en les soutenant dès la première année dans le projet de recrutement en alternance
- **Favoriser l'embauche** d'apprentis sur les niveaux bac ou inférieurs et dans les plus petites entreprises,
- **Rendre le dispositif plus lisible** pour les jeunes et leurs employeurs.

STEP BY STEP

Émergence

Coiffure : Pascal Thenard
Maquillage : Nina-M
Stylisme : Rosy D
Modèle : Anaïs Berghmans
Photographe : Dony Jégou

Apparition soudaine d'une idée, d'un fait social, commercial et élégant à la fois. Elle assume le changement afin d'être libre et de sublimer tout simplement sa personnalité. Cette collection signifie que chaque visuel a un style, un code, un univers, une vision. Une demande forte du retour de la boucle revisitée dans les magazines de mode.

Pascal Thenard

STEP BY STEP



Zone de séparation :

- ➔ demi-médiane du front au vertex
- ➔ d'oreille à oreille passant par le point d'équilibre (le vertex)
- ➔ séparation ligne horizontale au niveau de l'occipitale



- ➔ créer une élévation pour former un angle de 90° entre la zone de la nuque et de la zone occipitale
- ➔ travail d'un d'under cut



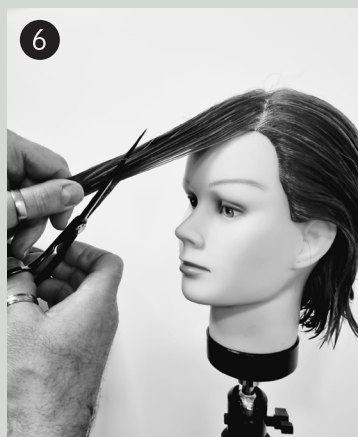
- ➔ faire une séparation verticale entre la zone du vertex et de la zone occipitale
- ➔ élévation pour former un angle de 90° entre la zone du vertex et l'occipitale



- ➔ jonction triangle pointe en haut au niveau du vertex et l'occipitale



- ➔ séparation triangle pointe en bas de chaque côté (droit et gauche) pour déterminer la hauteur de la ligne de coupe



- ➔ zone frontale mèche triangulaire pointe en haut, élévation pour former l'angle de 90° qui va déterminer la longueur de la frange et adoucir la ligne de coupe sur la zone frontale



THÉMATIQUE

Éco responsabilité

Négocié pour vous régulièrement

Et concernant la Responsabilité Sociétale des Entreprises, quel est l'engagement du CNEC ?

Pour nous, le développement durable est une priorité, avec nos partenaires La Collecte du Coiffeur et Mon coiffeur s'engage, nous sommes à la pointe des solutions d'éco responsabilité.

Vous aussi, vous pouvez engager votre salon dans une démarche éco responsable.

Aujourd'hui, **95% de vos déchets** peuvent être triés et collectés pour produire de l'énergie ou des matériaux. En effet, les résultats sont clairs :

- ⇒ **95% de vos déchets sont des ressources**
- ⇒ **Moins 70% d'émissions de CO₂ grâce à l'utilisation de matières recyclées**
- ⇒ **8 500 foyers par an en France fournis en électricité grâce au traitement des tubes de coloration.**

Engagez-vous dans le développement durable avec notre partenaire **La Collecte du Coiffeur** et vous bénéficierez de :

- ⇒ La mise à disposition d'**un conteneur agréé** à usage unique dans votre salon pour récupérer les déchets souillés
- ⇒ **D'un service extranet** qui permet une **traçabilité** de vos déchets dangereux et permet de **prouver qu'ils sont triés et traités**, avec un historique de 3 ans comme l'impose la loi en vigueur pour les déchets dangereux
- ⇒ **20% de réduction** sur le tarif grâce à notre partenariat



Le Label « Mon coiffeur s'engage* »,

certification officielle en matière de Développement Durable. Votre salon est labellisé gratuitement pendant trois ans et témoigne de votre engagement dans :



- ⇒ Les économies d'énergie
- ⇒ La gestion des déchets
- ⇒ L'utilisation de produits chimiques et naturels
- ⇒ Le matériel ergonomique et les équipements du salon
- ⇒ La santé de vos collaborateurs
- ⇒ Le rôle citoyen de votre salon et le respect des normes et réglementation

CAPILLUM, première filière de recyclage des cheveux. CAPILLUM®

Le recyclage des cheveux participe à la transition écologique et à la protection de l'environnement ; vous aussi vous pouvez vous engager dans ce grand défi et devenir acteur du changement en réduisant votre empreinte écologique. En effet, la propriété de la fibre des cheveux permet, notamment, d'absorber huit fois son poids en hydrocarbures, très efficace pour le nettoyage des eaux, des océans, et des sites pollués. Alors, adhérez à l'offre la plus adaptée à vos besoins et vous agirez ainsi en faveur de l'environnement !

* Label assuré par un organisme certificateur indépendant. La démarche est également certifiée par l'AFNOR.



Première filière de recyclage des cheveux

Donnez une seconde vie à vos cheveux !

Ils seront valorisés dans le domaine de :



Adhérez à l'offre la plus adaptée à vos besoins sur [capillum.fr](https://www.capillum.fr). Puis, recevez votre kit de communication et de collecte !



Compris dans votre kit :

- Kit de recyclage et de communication
- Pack de communication digital
- Référencement sur la carte interactive



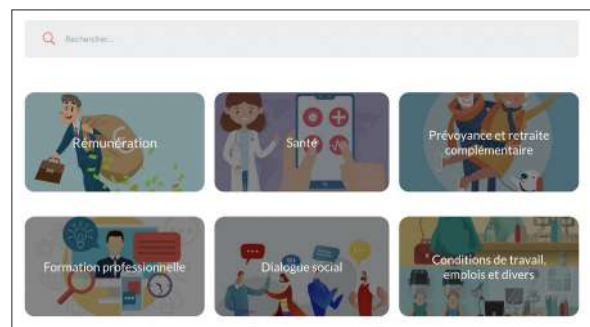
Adhérez en ligne sur [Capillum.fr](https://www.Capillum.fr)

+ d'informations au 06 64 93 09 09

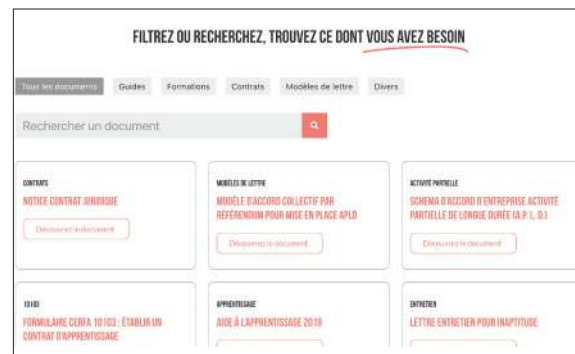
Le CNEC c'est aussi un ensemble de et de tarifs préférentiels* à votre di

- ➔ Un **avocat conseil** est à votre écoute, pour répondre à toutes vos questions.*
- ➔ Une **hotline d'assistance juridique sociale et fiscale** accessible 5 jours sur 7.*
- ➔ Une **newsletter régulière** pour rester en contact direct avec toute l'actualité de votre profession.
- ➔ Les **affichage obligatoires**, accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) et les troubles musculo-squelettiques (TMS), **vous sont offerts sur simple demande**.*

➔ L'**accès à la convention collective** avec un moteur de recherche performant et dissocié par thématique.



➔ Une **docuthèque pour faciliter vos démarches administratives** sur laquelle vous pouvez télécharger des contrats d'embauche, des procédures diverses et des dossiers indispensables pour une bonne gestion de votre entreprise en terme de vie sociale et économique. Pour vos salariés, apprenti(e)s, trouvez tous les documents nécessaires.*



CNEC LE CONSEIL NATIONAL DES ENTREPRISES DE COIFFURE

ACCESSIBILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous... Oui Non

Si non, services non accessibles:

Formation de personnel d'accueil aux différentes situations de handicap
Le personnel est sensibilisé à la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap... Oui Non

Le personnel est formé pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap... Oui Non

Matériel
Le matériel est adapté... Oui Non

Offert par le CNEC

CNEC LE CONSEIL NATIONAL DES ENTREPRISES DE COIFFURE

Document de sécurité et santé au travail

1. Identification de l'entreprise et de l'activité

2. Description des postes et des tâches

3. Description des risques

4. Mesures de prévention

5. Formation et information

6. Suivi de la santé

7. Autres informations

Offert par le CNEC

CNEC LE CONSEIL NATIONAL DES ENTREPRISES DE COIFFURE

Si les coiffeurs sont particulièrement touchés par les TMS*, rien n'est plus important que de protéger la santé.

Quelques gestes simples du quotidien permettent de lutter efficacement contre l'apparition de ces troubles.

Voici quelques conseils et astuces pour éviter ces maux.

- 1. JE ME DÉPOSE :**
 - Le moment de l'arrêt est essentiel pour l'activité. Ces courtes pauses permettent de limiter l'impact des gestes et de limiter l'impact des répétitions.
 - Prendre des pauses régulières, au moins une fois par heure.
 - Prendre des pauses régulières, au moins une fois par heure.
 - Prendre des pauses régulières, au moins une fois par heure.
- 2. J'ADOpte LES BONNES POSTURES :**
 - Le bon maintien de la tête et du cou est essentiel pour éviter les douleurs.
 - Le bon maintien de la tête et du cou est essentiel pour éviter les douleurs.
 - Le bon maintien de la tête et du cou est essentiel pour éviter les douleurs.
- 3. J'UTILISE LE MATÉRIEL MIS À MA DISPOSITION :**
 - Le bon maintien de la tête et du cou est essentiel pour éviter les douleurs.
 - Le bon maintien de la tête et du cou est essentiel pour éviter les douleurs.
 - Le bon maintien de la tête et du cou est essentiel pour éviter les douleurs.

Et enfin, n'oubliez pas qu'il est important de pratiquer une activité physique ou sportive régulièrement !

La protection de l'environnement est l'affaire de tous. Chaque jour, des gestes simples permettent de lutter contre le gaspillage et de protéger la nature.

Voici quelques idées simples à mettre en œuvre :

1. Éviter le gaspillage d'eau et d'électricité.
2. Éviter le gaspillage d'eau et d'électricité.
3. Éviter le gaspillage d'eau et d'électricité.
4. Éviter le gaspillage d'eau et d'électricité.
5. Éviter le gaspillage d'eau et d'électricité.
6. Éviter le gaspillage d'eau et d'électricité.
7. Éviter le gaspillage d'eau et d'électricité.
8. Éviter le gaspillage d'eau et d'électricité.
9. Éviter le gaspillage d'eau et d'électricité.
10. Éviter le gaspillage d'eau et d'électricité.

Offert par le CNEC



*Adhésion premium

services gratuits* position

Le Document Unique d'Évaluation des Risques

via L'application G2P vous donne accès en un clic à l'évolution (licence d'une valeur de 50€).

Ce document répond à l'obligation légale annuelle pour les employeurs d'au moins 1 salarié.*

Découvrez la vidéo.



Proposez de la musique à vos clients avec une réduction de **-20% sur les droits SACEM**



Votre vérification annuelle des installations électriques à **prix réduit avec VERITAS*** (1 année uniquement)



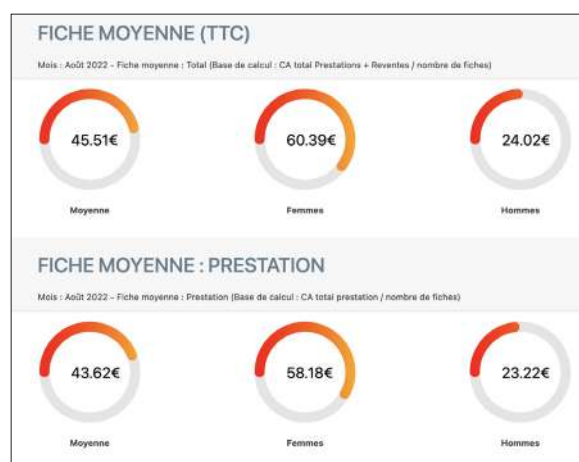
Bénéficiez de **tarifs négociés** pour vos abonnements à la **presse professionnelle***



*Adhésion premium

Le baromètre des données économiques

de votre marché. Vous pourrez comparer vos résultats avec ceux des concurrents locaux, en termes de panier moyen, de montant moyen par prestation, de chiffre d'affaires journalier par collaborateur...*



Un outil de gestion My Hair puissant et performant



pour vous faciliter la gestion de votre salon, profitez des offres spéciales CNEC*

Un abonnement HairFlix



20€ par mois au lieu de 49€ pour accéder à plus de 500 formations en replay réalisées par les coiffeurs formateurs les plus reconnus.*

Un abonnement ESTETICA



39€ par an au lieu de 99€. Contact : 06 63 97 91 04 esteticamagazine.fr



Les chiffres clés de la profession

➤ Dénombrement et caractéristiques des établissements

En 2021, la branche compte 100 110 établissements, soit un nombre en progression de 2 % par rapport à 2020. La répartition des établissements reste assez stable, avec 68,5 % de salons et environ un quart de coiffeurs à domicile.



➤ Effectif salarié au global

Au 31 décembre 2021, la profession compte 179 286 actifs, un nombre en hausse de 0,5 % à un an d'intervalle



➤ Mouvements du personnel, embauches et départs

Au cours de l'année 2021, plus de 18 000 salariés ont été embauchés et 17 150 sont partis soit un solde positif de 1 050 personnes entre 2020 et 2021.

30 % des départs sont dus à des démissions et 48,5 % à la fin de contrats d'alternance



➤ Prestations, services mis en place

En 2021, 10% des salons de la profession ont mis en place un nouveau service.

L'activité de barbier figure en première place. Dans 82 % des cas, la prestation est effectuée par un salarié de l'établissement



➤ Les enjeux pour l'avenir du métier

- L'évolution des charges
- La formation des salariés
- Les évolutions technologiques
- Le développement durable
- Le label du développement durable de la profession
- Les nouvelles formes d'exercice de l'activité coiffure (à domicile, site internet dédié)
- Le recrutement du personnel
- La revalorisation du métier
- La TVA
- Les salaires

➤ Nouvelles immatriculations

En 2021, le nombre de nouvelles immatriculations est de 7 594, contre 7 203 en 2020



➤ Les difficultés de recrutement

17% des établissements ont cherché à embaucher sans y parvenir en 2021, soit 8 500 postes non pourvus (8 % des salariés).

+ de 6 mois c'est le délai d'embauche pour 42 % des postes pourvus

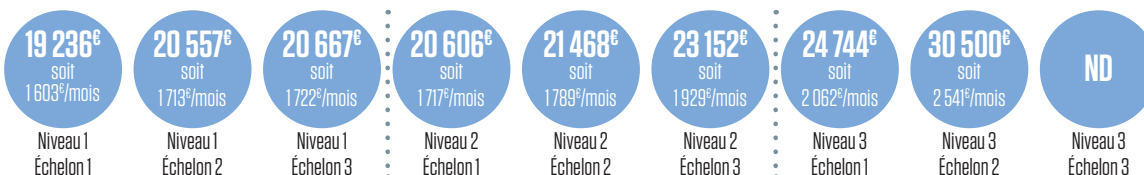


➤ Santé, hygiène, sécurité

En 2021, pour 60 % des établissements, les questions de santé, d'hygiène et sécurité, font partie de leurs préoccupations professionnelles

Salaires pour l'ensemble de la coiffure

(Salaire plein théorique hors allocation d'activité partielle, hors primes, hors heures supplémentaires et hors intéressement et participation)



*Salarié présent à temps plein toute l'année

Source : Xerfi Spécific

Extrait du rapport de branche coiffure 2021

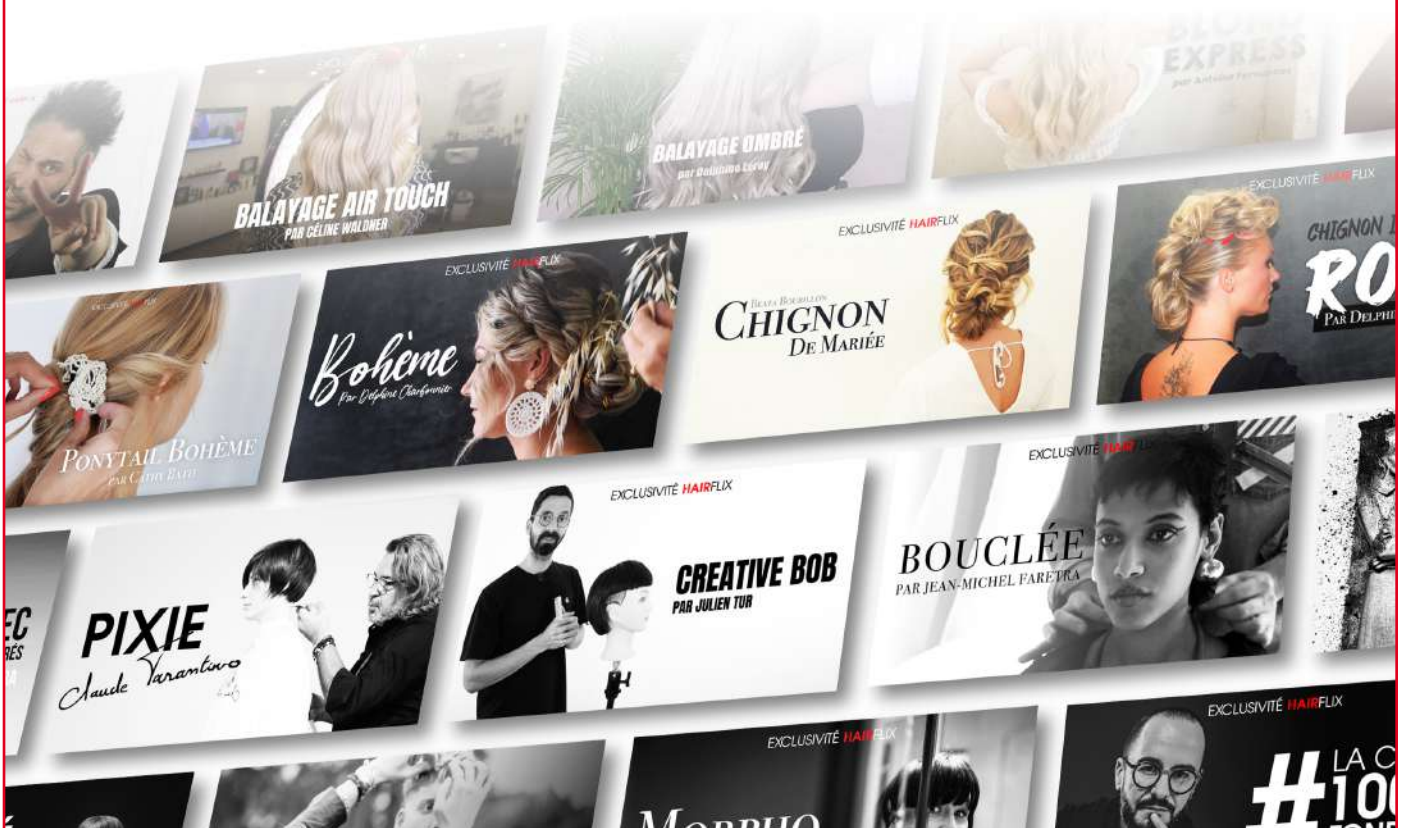
HAIRFLIX

OFFRE SPÉCIALE CNEC

VOTRE ABONNEMENT HAIRFLIX
POUR 20€^{HT} / MOIS
AU LIEU DE ~~49€^{HT}~~ / MOIS !



ACCÉDEZ IMMÉDIATEMENT À PLUS DE **500 FORMATIONS EN REPLAY**
RÉALISÉES PAR LES COIFFEURS FORMATEURS LES PLUS RECONNUS !



Le Groupe L'Oréal est engagé depuis plus de 10 ans pour plus de responsabilité environnementale et sociétale. Nous savons qu'**ensemble**, nous pouvons accélérer la transition de nos métiers vers des **pratiques plus responsables**.



C'est le nom du programme des experts de la coiffure, partenaires de L'Oréal Produits Professionnels, engagés dans une démarche de **développement durable**.

NOTRE OBJECTIF À TOUS ?

Continuer à prendre soin de nos clientes tout en limitant l'impact de nos activités sur l'environnement.

Le programme repose sur **trois engagements concrets** :

EAU



LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE EAU

RESSOURCES



LA GESTION GLOBALE DES DÉCHETS

(Aluminium : tubes de coloration et aérosols, cheveux)

CLIMAT



VERS UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE

ENSEMBLE POUR UNE COIFFURE PLUS DURABLE

L'ORÉAL

Produits Professionnels

L'ORÉAL
PROFESSIONNEL
PARIS

KÉRASTASE
PARIS

matrix

REDKEN
5TH AVENUE NYC

Pour en savoir plus sur nos engagements

<https://www.loreal.com/fr/nos-engagements/pour-la-planete/>



Et pour les indépendants, vous proposez quoi ?

Compris
dans
l'adhésion



En tant que travailleur indépendant, que vous soyez coiffeur à domicile ou en salon, vous êtes souvent isolé professionnellement. Le CNEC est là pour vous apporter une assistance, un accompagnement et de l'information au quotidien

En effet, au même titre que toute la profession de la coiffure, vous avez besoin d'être informé sur les règlements et les obligations, sur le juridique ou le fiscal, sur les tendances du marché, voire même sur la formation ; en adhérant au CNEC vous bénéficiez d'un ensemble de services et assistance performants :

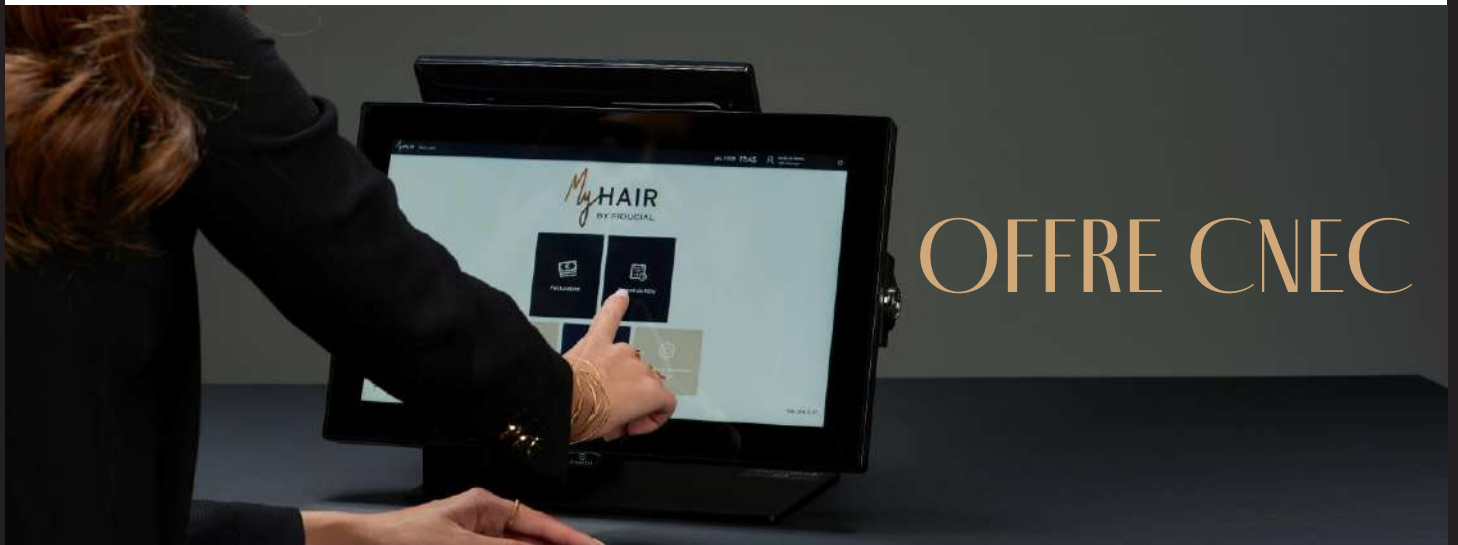
- ➔ **Une hotline accessible 5 jours sur 7 d'assistance juridique**, qui répond aux questions que vous vous posez et vous informe sur vos droits et obligations en vous apportant une aide et des solutions à vos problèmes.
- ➔ **L'avocat conseil du CNEC** mis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions
- ➔ **Une newsletter régulière**, qui vous informe sur toute l'actualité de la profession
- ➔ **Des contrats d'assurance professionnelle**
Soucieux de vos contrats d'assurances, le CNEC a développé en partenariat avec MGA, une gamme complète de contrats adaptés à votre profession
- ➔ **Une docuthèque**
Elle facilitera vos démarches vous permettant de télécharger tous les documents nécessaires à une bonne gestion de votre entreprise
- ➔ **La collecte de vos déchets**
Avec notre partenaire « La Collecte du Coiffeur » vous bénéficierez de la mise à disposition d'un conteneur agréé à usage unique, d'un service extranet qui permet une traçabilité de vos déchets dangereux triés et traités, avec un historique de 3 ans comme l'impose la loi, et 20% de réduction sur le tarif grâce à notre partenariat

Savez-vous que...

- ➔ **Depuis le 15 mai 2022, vous êtes obligé de faire apparaître votre statut sur tous les documents professionnels, soit « entrepreneur individuel », soit les initiales « EI ».** Si vous avez un compte professionnel, la dénomination de votre activité doit également être stipulée dans l'intitulé de votre compte professionnel. **Tous les entrepreneurs individuels** sont concernés par cette mesure
- ➔ **Dans le cadre de la loi du 16 août 2022 pour la protection du pouvoir d'achat**, les 2,25 millions d'indépendants qui exercent en France bénéficient d'une baisse pérenne de leurs cotisations sociales d'environ 550 € par an, pour un revenu au SMIC. Les indépendants touchant un revenu inférieur ou égal au SMIC n'auront ainsi plus de cotisations à régler
- ➔ **Lorsque vous payez vos cotisations par virement...**
Vous pouvez obtenir les coordonnées bancaires de votre Urssaf directement à partir de votre compte en ligne. Ce service vous permet d'afficher les coordonnées bancaires et la référence à indiquer sur le virement pour garantir la bonne affectation de votre paiement



L'OUTIL DÉCISIONNEL PUISSANT DÉDIÉ À VOTRE SALON DE COIFFURE



OFFRE CNEC

39€
**My HAIR
BRONZE***

- Encaissement
- Fichier client
- Statistiques salons
- Agenda collaborateurs
- Export comptable
- Vidéos de formation



BI &
STATISTIQUES

64€ ~~69€~~
**My HAIR
SILVER***

MY HAIR BRONZE +

- Gestion des stocks
- Carnet de RDV
- RDV en ligne
- SMS confirmation et de rappel



GESTION
OPTIMALE

79€ ~~89€~~
**My HAIR
GOLD***

MY HAIR SILVER +

- Statistiques BI & Groupe
- Site internet
- Pack SMS : 300 sms inclus

SCANNER POUR
PROFITER DE L'OFFRE



OU RENDEZ-VOUS SUR
<https://www.fiducial.fr/MyHAIR>

Économisez de l'argent en adhérant au CNEC !

Une adhésion au CNEC se rentabilise très facilement :
entre la réduction des tarifs **SACEM** (30€), **VERITAS** (30€), l'obtention du **DOCUMENT UNIQUE** (50€) et le **PACK D'AFFICHAGE** obligatoire (40€),
votre adhésion est déjà plus que remboursée !

Sécurisez votre entreprise en adhérant au CNEC

2 FORMULES :

PREMIUM

75€
par an

l'ensemble des services et avantages inclus
Avocat conseil, Hotline juridique, convention collective, accès à une docuthèque, réduction droits SACEM, réduction sur diagnostic Veritas, Document Unique d'Evaluation des Risques, baromètre des données économiques, différents documents d'affichage, newsletter
et bien d'autres avantages...

BASIC

**accès à la convention collective,
réduction droits SACEM
et inscription à la newsletter**

50€
par an

La parole est à vous...



« Ce qui est important pour moi, c'est de pouvoir accéder à la hotline et de recevoir la newsletter... »

« C'est une assurance spécifique au CNEC qui couvre la maladie ou l'accident de travail... »

« Pouvoir appeler le CNEC quand je le souhaite pour avoir des réponses à mes questions d'un point de vue juridique... »

« C'est important de se sentir accompagné... »



« On a une réduction sur le contrôle électrique... »

« Un coiffeur qui n'est pas informé, est un coiffeur qui va mourir... »

« En 5-10 min on a un document qui est vraiment sûr et sécurisant... »

Retrouvez l'ensemble des témoignages vidéo



Rejoignez-nous



SIÈGE NATIONAL

CNEC

139, boulevard Haussmann - 75008 PARIS
Tél. : 01 58 36 17 80

cneec.asso.fr - contact@cneec.asso.fr

ANTENNES EN RÉGIONS

CNEC AUVERGNE-RHONE-ALPES

Ecole de coiffure de Lyon
2 quai Jean Moulin
BP 1055
69201 LYON Cedex 01
Tel : 04 78 28 55 61

CNEC GRAND-EST

11, rue de Boston
Cours d'Oxford - Esplanade
67000 STRASBOURG
Tel : 06 08 35 20 20
03 90 41 04 10

CNEC PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

1 Rue d'Arcole
13006 MARSEILLE
Tel : 04 91 81 40 34

CNEC - RÉUNION

22, rue des Cormorans
97434 Saint Gilles les Bains
Tel : 06 92 95 34 35

CNEC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

5, rue de la Cassote
25000 BESANÇON
Tel : 06 80 22 37 13

CNEC - ANTILLES

2, résidence Cupidon
97122 Baie Mahault
06 67 15 19 48